

Le ministère fédéral de la Santé, les ministères provinciaux de la Santé, les églises, les directeurs de l'enseignement, les clubs sociaux, les organismes bénévoles d'hommes et de femmes, les journaux, la radio, l'industrie cinématographique, et d'autres sociétés commerciales collaborent avec la Ligue de la santé pour exposer à la population canadienne de nombreux aspects de la santé.

3. Outre la subvention annuelle de \$10,000 que le gouvernement fédéral verse à la Ligue de la santé pour faciliter son travail, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social soutient les efforts de la Ligue en favorisant la Semaine nationale de la santé de diverses façons, soit, en produisant un bulletin spécial de nouvelles qui doit s'ajouter aux actualités cinématographiques de la Semaine, en publiant une déclaration du ministre appuyant les buts de la Semaine, en insérant un article de fond dans la revue du ministère: *Canada's Health and Welfare*, en annonçant la semaine dans le budget mensuel des Notes radiophoniques sur la Santé qu'il fournit aux postes de radio et sous la rubrique: "La Santé au Canada" publiée dans les hebdomadaires.

IMPORTATIONS DE LÉGUMES EN PROVENANCE DES ÉTATS-UNIS—EMBARGO

M. Zaplitny:

1. Le Gouvernement a-t-il reçu des observations de la part de l'Association des producteurs de légumes du Manitoba l'exhortant à frapper d'une interdiction saisonnière les légumes importés des États-Unis au Canada?

2. Dans le cas de l'affirmative quelles mesures a-t-il prises?

L'hon. M. Pickersgill:

1. Non.

2. Voir réponse au n° 1.

LE BEURRE

M. Fraser:

1. Quelle quantité de la production de beurre de 1952 le gouvernement avait-il en sa possession a) au 1^{er} septembre 1953, b) au 1^{er} décembre 1953, c) au 1^{er} janvier 1954?

2. Quelle quantité de la production de beurre de 1952 et 1953 le gouvernement avait-il en sa possession au 1^{er} janvier 1954?

M. McCubbin:

1. a) Le 31 août 1953—19,020,823 livres
- b) le 30 novembre 1953—18,169,114 livres
- c) le 31 décembre 1953—15,184,431 livres
2. Le 31 décembre 1953—49,185,163 livres.

DEMANDES DE DOCUMENTS

CLAIES À POISSON

M. Fulton:

Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires ou appels téléphoniques, etc., échangés entre le ministre ou le ministère des Pêcheries et toute personne ou organisme ne faisant pas partie des services de l'État, depuis le 5 décembre 1952,

relativement à l'installation de claires à poisson dans les rivières et cours d'eau de la vallée du Nicola ou d'ailleurs, en Colombie-Britannique.

BARRAGE DE LA SASKATCHEWAN-SUD

M. Diefenbaker:

Copie de toute correspondance et de tous télégrammes relatifs au projet d'irrigation et de barrage de la Saskatchewan-Sud, échangés entre tout ministère du gouvernement fédéral et le gouvernement de la Saskatchewan et(ou) des entrepreneurs ou des ingénieurs, depuis le 10 août 1953.

COMMUNICATIONS DE L'ÉTAT EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—VENTE

M. Winch:

Copie des contrats conclus entre le gouvernement du Canada, d'une part, et la *British Columbia Telephone Company* ainsi que la *Canadian National Telegraphs*, d'autre part, relativement à l'achat, par lesdites sociétés, des lignes télégraphiques et téléphoniques que possède le gouvernement du Canada dans la Colombie-Britannique.

L'hon. M. Chevrier (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, aucun renseignement disponible ne répond à la demande de renseignements inscrite au nom du député. Le député se rappellera sans doute que j'ai déjà annoncé que le Gouvernement a accepté une offre visant la vente des biens des lignes télégraphiques et téléphoniques que possède le gouvernement du Canada en Colombie-Britannique, la vente devant être effectuée à des conditions qui restent à débattre. Le contrat est encore en voie de préparation, et tant qu'il ne sera pas prêt, il n'existe sûrement aucun renseignement que je puisse fournir.

M. l'Orateur: La motion est-elle rayée?

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: La motion est rayée.

PÊCHERIES DE L'ATLANTIQUE NORD-OUEST

MESURE VISANT L'EXÉCUTION DE LA CONVENTION INTERNATIONALE

L'hon. Robert H. Winters (au nom du ministre des Pêcheries) propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance en vue de l'examen du projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi portant exécution de la Convention internationale pour les pêcheries de l'Atlantique nord-ouest, signée à Washington le 8 février 1949, et ratifiée le 3 juillet 1950, après l'approbation du Parlement.

Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)